

A R R E T E  
-----

Le Secrétaire d'Etat à la Culture,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois du 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue,

A R R E T E  
-----

- Article 1° - Est inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, l'ancienne église Saint-Etienne de Cavall (actuellement chapelle du cimetière) à LA SALVETAT-sur-AGOUT (Hérault) figurant au cadastre, Section AV, sous le n° 120 d'une contenance de 2 ares 40 centiares, et appartenant à la commune.
- Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.
- Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 29 NOV 1976

P/le Secrétaire d'Etat et par délégation

P/le Directeur de l'Architecture  
Le Directeur adjoint de l'Architecture

R. BOCQUET

Département :  
HERAULT  
  
Commune :  
LA SALVETAT-SUR-AGOUT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS  
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522  
34522 BEZIERS CEDEX  
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00  
cdif.beziers@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AV  
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 01/07/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

